RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Parc national de Port-Cros

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MÉDITERRANÉEN

Travaux d'impression et de façonnage

Appel d'offres ouvert

Marché n°26015PC

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

CONTENU ET FREQUENCE DES PRESTATIONS

L'établissement public du Parc national de Port-Cros (PNPC) édite des documents administratifs, techniques et de promotion : Scientific Reports of Port-Cros National Park, journaux d'information, dépliants, affiches, invitations... ou réalise des outils et autres supports de communication : roll up, flammes... pour informer et diffuser des informations à destination de tous publics : scientifiques, scolaires, etc.

Par conséquent, tous types de formats, de grammages et de supports d'impression sont susceptibles d'être commandés ; de même pour le façonnage : découpes, perforations, encoches, pliages, reliure, etc.
Les modes et les techniques d'impression requises dépendent du type de support demandés : les documents sont imprimés selon le procédé le mieux adapté selon les règles professionnelles en vigueur en fonction de leur type, du support choisi ou de sa couleur.

Le(s) titulaire(s) de chaque lot ont un devoir de conseil et d'assistance envers les services prescripteurs des bons de commande et des marchés subséquents notamment dans le choix des matériaux, voire une assistance technique pour la mise en page.

La mise en page de ces documents est réalisée par le Parc national ou par un prestataire externe qui fournit au Titulaire les éléments nécessaires à l'impression sous forme de fichiers informatiques issus des plateformes Mac et PC.

Les logiciels actuellement utilisés sont notamment les logiciels : Photoshop, Illustrator, Indesign et Acrobat Pro.

Les fichiers seront fournis sur supports numériques de type CD, DVD, par messagerie électronique ou par serveur.

Un bon à tirer sera demandé pour chaque prestation à effectuer.

Il est attendu de chaque titulaire savoir-faire, rigueur et réactivité afin d'assurer la qualité des prestations demandées :

- Pour respecter et valoriser l'image de l'établissement public du Parc national de Port-Cros,
- Pour respecter le conditionnement exigé et les lieux de livraisons dans les délais attendus : certains documents sont diffusés par des biais spécifiques et/ou répondent à des besoins ponctuels et deviennent inutilisables s'ils sont livrés au-delà de la date pour laquelle ils sont demandés.

Le descriptif technique des prestations récurrentes prévues aux bordereaux des prix unitaires figure dans les bordereaux des prix unitaires : il indique toutes les caractéristiques techniques nécessaires à la réalisation des prestations. Les quantités minimales par bon de commande sont indiquées dans les BPU ; les prix unitaires sont basés sur ces quantités minimales.

Le lot 1 concerne les travaux d'impression numérique

Le lot 2 concerne les travaux d'impression offset

Dont impression de l'ouvrage « Scientific Reports of Port-Cros National Park »
Il s'agit d'imprimer et de relier cet ouvrage qui recueille les articles scientifiques du PNPC ; il fait l'objet d'une parution annuelle.

Il peut, en outre, être commandé dans le cadre du marché subséquent une édition de « tirés à part » de chaque article (agrafés sans couverture). Les nombres de pages et d'exemplaires sont également précisés au moment de la consultation.

Clause de réexamen : recours possible aux prestations de graphiste PAO

Conformément à l'article R.2194-1 du code de la commande publique, le marché peut être modifié, quel que soit le montant de la modification, à condition que les modifications soient prévues sous la forme de clauses de réexamen.

Ainsi, sous la condition expresse que l'ensemble des titulaires de chaque lot soit à même de réaliser des prestations de graphiste PAO pour réaliser du maquettage avant impression, cette prestation peut être introduite au marché.

Spécification particulière :

Les rolls-up, kakemono et autres supports de communication qui sont fréquemment manipulés doivent être d'une qualité telle qu'elle garantisse une pérennité d'utilisation optimale pendant 6 mois.
Tout défaut intervenant dans l'utilisation normale au cours des trois mois à compter de la livraison doit être pris en charge par le titulaire (remplacement, réparation...).

Échantillons

Les titulaires des accords-cadres fournissent au PNPC, à sa demande, des échantillons de papier afin de leur présenter les différents types et qualités des papiers susceptibles d'être utilisés.

Visites

Le PNPC peut solliciter les titulaires pour visiter leurs locaux afin de mieux connaître leurs méthodes et leur environnement de travail, ainsi que leurs contraintes, et apprécier le respect des exigences de développement durable.

Le titulaire est considéré comme ayant pris connaissance de toutes les prestations à réaliser, sujétions comprises. Il ne pourra en aucun cas prévaloir une méconnaissance ou incompréhension du besoin à satisfaire.

Les prestations doivent être conformes aux stipulations de chaque marché subséquent/de chaque bon de commande (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

Fréquence

Celle-ci ne peut être déterminée hormis pour certaines des prestations indiquées aux bordereaux des prix unitaires (BPU). Elle est déterminée en fonction des activités, de l'actualité et des besoins du Parc national.

Les besoins non identifiés au moment de la consultation des accords-cadres font l'objet de marchés subséquents ponctuels conclus lors de l'émergence du besoin. Aussi est-il attendu une grande réactivité de la part des titulaires pour répondre à ces nouvelles demandes.

Les marchés subséquents font l'objet d'une remise en concurrence lors de la survenance du besoin, auprès des prestataires retenus. En cas d'urgence, le Parc national se réserve la possibilité de passer directement commande à l'un des titulaires du présent marché en fonction de sa capacité de réactivité.

Spécificité du magazine « L'Attitude mer, terre et littoral » :

Le magazine L'Attitude mer, terre et littoral est un semestriel. La livraison des fichiers pour l'impression est prévue, à titre indicatif, 1ère quinzaine du mois d'avril et 1ère quinzaine du mois d'octobre de chaque année. Il est cependant prévu de mettre fin à sa distribution papier en 2027, la dernière parution devrait avoir lieu en d’année 2026.

DEROULEMENT DES PRESTATIONS

Dans le cadre des marchés subséquents, le devis devra reprendre les termes exacts de la demande. Toute proposition ne répondant pas strictement à la demande sera rejetée.

Missions

Les titulaires des marchés devront assurer les missions allant de la prise en charge des fichiers au format numérique, à la livraison sur site. Le titulaire fournit le support à imprimer ainsi que la housse de transport éventuelle.

Bon à tirer : le titulaire de chaque marché doit prévoir un bon à tirer pour chaque impression, en lien avec le service émetteur.

Les prestations faisant l'objet de chaque lot passé sur la base du présent accord-cadre sont placées sous la responsabilité unique du titulaire.

REMISE EN CONCURRENCE DES MARCHES SUBSEQUENTS

L'accord-cadre étant attribué à plusieurs opérateurs économiques, les marchés subséquents seront précédés d'une remise en concurrence, sauf dans l'hypothèse où ils ne pourront être confiés, pour des raisons techniques, qu'à un seul opérateur économique.

Il pourra avoir lieu à des phases de négociation avec les titulaires de l'accord-cadre qui participent à la remise en concurrence.

Tous les échanges ci-dessous se font via le profil acheteur PLACE

➔ **Consultation des attributaires de l'accord cadre pour répondre aux besoins du pouvoir adjudicateur pendant la durée de validité de l'accord-cadre.**

- Étape 1 : Survenance d'un besoin
- Étape 2 : Consultation des titulaires de l'accord cadre
- Étape 3 : Présentation des offres dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur (le délai sera fixé en fonction de la complexité de la demande de devis). Ces offres sont proposées conformément aux caractéristiques fixées par l'accord cadre
- Étape 4 : Analyse des offres
- Étape 5 : Attribution du marché subséquent sur la base des critères fixés dans l'accord cadre
- Étape 6 : Information des opérateurs économiques dont l'offre n'a pas été retenue
- Étape 7 : Notification de la décision du pouvoir adjudicateur à l'opérateur économique dont l'offre a été retenue

Livraisons

Par dérogation à l'article 20 du CCAG FCS, les risques afférents au transport jusqu'au lieu de destination ainsi que les opérations de conditionnement, d'emballage, de chargement et de déchargement incombent au titulaire.

- Les livraisons s'effectuent en ***1 point - Var – France*** (sauf pour le magazine l'Attitude Mer, terre et littoral), le point de livraison et éventuellement les horaires de livraison seront spécifiés à chaque commande.

Toutes les livraisons s'effectuent dans le Var, soit sur la commune d'Hyères (*HYERES PORT* ou GARE MARITIME DE LA TOUR FONDUE, ZONE DU PALYVESTRE ou *HYERES CENTRE*) ou la commune du LAVANDOU (PORT DU LAVANDOU), ou de LA CROIX-VALMER.

Attention, toute livraison effectuée au mauvais endroit ou au mauvais moment (notamment en dehors des horaires de bateau pour les îles) est reprise par le livreur et réacheminée à la charge de l'imprimeur.

NOTA : le magazine doit faire l'objet d'une dernière impression en fin d'année 2026, impression qui ne devrait pas être renouvelée par la suite.

Spécificité du magazine « l'Attitude Mer, terre et littoral » :

Les documents seront livrés en 2 points :

- xx exemplaires (2 tiers environ) pour l'encartage

• Sur des palettes cerclées (de 800 kg environ) ou en cages métalliques aux normes européennes.

• Dans les délais impartis avec une identification reprenant au minimum : le titre du support, le titre PQR, la semaine de parution, la quantité annoncée par palettes/ et total (bon de livraison). Une fiche renseignée reprenant ces informations sera apposée sur chaque lot.

• En paquets constitués : entre 50 et 200 exemplaires (selon épaisseur du document) comportant 1 seul bi jointage par paquet.

Attention : les coûts liés au non-respect de ces clauses et en particulier des délais de livraison pour l'encartage seront à la charge de l'imprimeur.

Les spécifications techniques de l'encarteur sont fournies à la première commande. Toute modification éventuelle est transmise le cas échéant.

- Les exemplaires restants (un tiers environ) sont adressés au siège du Parc national à Hyères centre, dans des cartons de 200 à 250 exemplaires chacun. L'étiquette mentionne la quantité et le nom du magazine.

Les livraisons pour le siège (Hyères centre) du Parc national pourront être effectuées du lundi au vendredi, dans les horaires d'ouverture des services techniques du Parc national de Port-Cros.

Les livraisons pour le siège (zone du Palyvestre) du parc national seront effectuées uniquement **sur rendez-vous**, du lundi au vendredi, dans les horaires d'ouverture des services techniques du parc national de Port-Cros.

Les livraisons à destination des îles de Port-Cros et Porquerolles devront être effectuées en fonction des horaires prévus par les compagnies maritimes (Cie TLV - Gare maritime de la Tour Fondue ou port d'Hyères ; Cie Iles d'Or – port du Lavandou). **A charge pour le titulaire de prendre l'attache de ces sociétés avant les livraisons**.

Toute livraison effectuée au mauvais endroit ou au mauvais moment devra être reprise par le livreur et réacheminée. Les frais seront à la charge du titulaire du marché et ne pourront pas être facturés à la personne publique.

Toute livraison égarée du fait du non-respect du lieu de livraison sera à la charge du titulaire du marché et ne pourra pas être facturée à la personne publique.

Les différents travaux sont livrés accompagnés d'un bon de livraison.

Chaque bon de livraison doit comporter au minimum les mentions suivantes :

- Le nom du titulaire
- Le destinataire en distinguant : Parc national de Port-Cros ou Conservatoire botanique national méditerranéen et le service interne destinataire à l'origine de la commande
- La date de livraison
- Le numéro de l'accord-cadre
- Les caractéristiques essentielles des travaux
- Le nombre d'exemplaire par colis, le nombre de colis ou de palettes.

MATERIAUX UTILISES

Le Parc national étant engagé dans une démarche de développement durable et coresponsabilité, l'offre proposée par le prestataire devra intégrer la prise en compte de cette démarche.

Le matériau employé doit être conforme au cahier des charges du label écolabel ou d'un label équivalent : influence réduite des produits et services sur l'environnement, tout au long de leur cycle de vie, de l'extraction des matières premières à la mise en décharge finale, en passant par les phases de fabrication et d'utilisation. Le procédé d'impression doit respecter les critères de la démarche Imprim'vert ou d'une démarche équivalente : élimination conforme des déchets dangereux tels que fixateurs et révélateurs de plaques et films, solvants de nettoyage, solutions de mouillage usées, boîtes d'encres et cartouches de toner, etc. ;

stockage des liquides dangereux en rétention ; abandon des produits étiquetés toxiques au profit de produits moins dangereux.
Le marché inclut la mise en œuvre de tout moyen technique nécessaire à la réalisation de son objet et notamment la fourniture de matériels, de tous les accessoires et produits nécessaires à l'exécution du service, le déploiement du personnel nécessaire, administratif et technique, ainsi que le paiement de toutes les taxes, impôts, consommables, inhérents à la réalisation de la prestation.

NORMALISATION

Le titulaire déclare que le matériel et les engins utilisés sont conformes :

- Aux normes harmonisées établies par les organismes chargés de la normalisation dans les États membres de l'Union Européenne,
- Aux normes françaises homologuées ou aux normes étrangères nationales équivalentes.

Ces normes, classées par ordre de priorité décroissant, sont celles en vigueur à la date de signature du présent marché par le titulaire, et celles subséquentes applicables lors de la mise à disposition du matériel.
Le titulaire s'engage à communiquer à la personne publique toute modification des normes en vigueur.